78.322/2

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant la date du concours d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires et la date limite des inscriptions à ce concours en vue de l'année académique 2026-2027

A.Gt. XX-XX-XXXX M.B. XX-XX-XXXX

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, article 1er, §2, alinéa 2, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022 ;

Vu le « Test genre » du 30 septembre 2025 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 07 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu la concertation avec l'organisation représentative des étudiants reconnue au niveau communautaire du XX XXXX XXXX, en application de l'article 33, 2, du décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur ;

Vu l'avis n° XX.XXX/X du Conseil d'Etat, donné le XX XXXX XXXX, en application de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 3°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1er. - En vue de l'année académique 2026-2027, le concours d'entrée et d'accès visé à l'article 1er, §2, alinéa 1er, du décret du 29 mars 2017 relatif aux études de sciences médicales et dentaires, tel que modifié par le décret du 17 novembre 2022, est organisé le 27 août 2026.

La date limite des inscriptions est fixée au 5 juillet 2026 inclus.

Article 2. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté

Bruxelles, le XX XXXX XXXX

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et des Relations intra-francophones,

Elisabeth DEGRYSE